

Évolution récente du travail temporaire: croissance de l'emploi, salaires et transitions

Synthèse

Introduction

Ce rapport dresse un état des lieux général du travail temporaire dans l'UE à 27 (la Croatie n'est pas incluse). Il présente l'évolution récente du travail temporaire, avant et après la crise économique, en s'appuyant sur les données de 2001 à 2012 de l'enquête sur les forces de travail dans l'UE. Le rapport calcule l'écart de salaire entre les salariés temporaires et les salariés permanents en se fondant sur les données 2010 et 2006 de l'enquête sur la structure des salaires (ESS), et propose une analyse innovante et empirique des écarts de salaires entre les entreprises. Le rapport s'intéresse également aux transitions s'opérant sur le marché du travail, c'est-à-dire le passage des travailleurs temporaires vers le travail permanent ou vers le chômage permanent, en se fondant sur les Statistiques de l'UE 2006 à 2012 sur le revenu et les conditions de vie.

Contexte politique

Dans les années 80, la hausse du chômage structurel et le renforcement de la concurrence internationale ont conduit à une exigence de plus grande flexibilité sur les marchés du travail, laquelle a donné lieu à différentes réformes de la législation relative à la protection des travailleurs. Dans de nombreux pays européens, cette évolution s'est traduite par un recours accru aux contrats de travail temporaire dans les années 80 et 90. Au cours de la dernière décennie, cette tendance s'est poursuivie dans plusieurs pays. Des réformes de la législation relative à la protection des travailleurs ont été lancées dans le but de faciliter le recours aux contrats de travail temporaire. Certaines de ces réformes ont soulevé des inquiétudes, notamment celle d'une segmentation des marchés européens du travail, de nombreux pays ayant adopté des réformes à deux vitesses facilitant le recours aux contrats de travail temporaire tout en gardant quasiment intacte la législation relative à l'emploi permanent.

Principales conclusions

- Entre 2001 et 2012, le travail temporaire a augmenté de 25 % dans l'UE à 27, alors que le travail permanent n'a augmenté que de 7 %. Sur les 14,5 millions de nouveaux emplois nets, le travail temporaire représente près de 4,5 millions d'emplois,

soit une augmentation du taux de travail temporaire de 11,2 % à 12,8 %. La Pologne, l'Allemagne, l'Italie, la France et les Pays-Bas comptabilisent la part la plus importante de cette augmentation en termes absolus du travail temporaire dans l'UE à 27, tandis que les taux de travail temporaire ont diminué dans un tiers des États membres, notamment en Espagne.

- Les niveaux respectifs de l'emploi temporaire et de l'emploi permanent ont baissé dans la même proportion entre 2008 et 2012 dans l'UE, mais le nombre de contrats de travail temporaire a augmenté alors que le nombre de contrats de travail permanent a diminué dans de nombreux pays européens pendant cette période.
- Dans un contexte économique morose, les employeurs recrutent nettement plus de travailleurs temporaires (jusqu'à 50 % des nouvelles embauches entre 2010 et 2012 contre 40 % en 2002). En 2012, le taux de recrutement de travailleurs temporaires était d'environ 80 % en Espagne et en Pologne.
- La probabilité d'être recruté avec un contrat de travail temporaire est plus élevée pour les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs à temps partiel et pour ceux du secteur agricole et de certains domaines du secteur des services. Cette probabilité est nettement supérieure pour les nouveaux venus sur le marché du travail. Cependant, si l'âge est un facteur important en matière de travail temporaire, il semble moins déterminant dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les personnes ayant connu une période de chômage sont plus susceptibles d'occuper un poste temporaire par la suite, et cette situation est renforcée par la crise économique.
- En moyenne, les travailleurs temporaires des 19 États membres couverts par l'ESS gagnent 19 % de moins que les travailleurs permanents. Les travailleurs temporaires subissent un écart de salaire négatif dans tous ces pays, excepté en Estonie; cet écart de salaire dépasse 30 % au Luxembourg, en Pologne, aux Pays-Bas, au

Portugal et en Hongrie. Il est plus important dans les pays où le taux de travail temporaire est plus élevé, ce qui suggère une segmentation du marché du travail. L'écart de salaire négatif subi par les travailleurs temporaires varie en fonction du niveau de salaire. Il est plus élevé au bas de la courbe des salaires et diminue à mesure que le niveau de salaire augmente, pour devenir positif pour les salariés les mieux payés.

- Lorsque l'on tient compte d'autres facteurs déterminants du niveau de rémunération (tels que le niveau d'études et le secteur économique), la moyenne européenne de l'écart de salaire ajusté défavorable aux travailleurs temporaires tombe à 6 %. Cet écart de salaire ajusté négatif s'observe dans tous les pays, excepté dans les trois États baltes et en Roumanie, où il est positif. Dans la majorité des pays, cet écart existe même entre les salariés du travail temporaire, ce qui indique que la faible rémunération des travailleurs temporaires n'est pas seulement due à la durée plus courte de leurs contrats.
- Il existe également un écart de salaire négatif non ajusté lié au statut des travailleurs temporaires dans la majorité des entreprises de tous les pays, à l'exception de la Lituanie. Cependant, à 14 %, cet écart est inférieur à l'écart de salaire global non ajusté de 19 % susmentionné. L'écart de salaire au sein des entreprises est plus réduit dans la majorité des pays (en particulier en France, en Grèce, en Pologne, en Espagne et en Lituanie). Cela signifie que les salaires inférieurs perçus par les travailleurs temporaires résultent de différentiels de salaires à la fois dans et entre les entreprises, ce qui confirme la théorie d'un marché à deux vitesses selon laquelle les travailleurs temporaires sont plus susceptibles de travailler dans des entreprises qui rémunèrent relativement peu leurs salariés.
- Une analyse au niveau de l'entreprise suggère que les écarts de salaires dans les entreprises sont moindres lorsque celles-ci sont détenues par des capitaux publics ou lorsqu'elles emploient une proportion importante de femmes, et augmentent lorsque les entreprises emploient une proportion importante de travailleurs temporaires, ce qui pourrait refléter une segmentation interne du marché du travail, au niveau de l'entreprise même.
- Dans tous les pays, la proportion des travailleurs qui perdent leur emploi (transition vers le non emploi) est supérieure dans le groupe des travailleurs temporaires que dans celui des travailleurs permanents. Cet écart s'est accru de manière notable depuis le début de la crise. Dans l'ensemble de l'UE, le taux de transition

d'un travail temporaire à un travail permanent a diminué, passant de 28 % entre 2005 et 2006 à 20 % entre 2011 et 2012. Dans la seconde période, ce taux était inférieur à 20 % en France, aux Pays-Bas, en Espagne, en Grèce, en Italie et en Pologne, qui sont tous des pays caractérisés par un taux de travail temporaire élevé, ce qui suggère à nouveau une segmentation du marché du travail.

Conclusions

La part relative du travail temporaire a continué d'augmenter entre 2001 et 2012 dans l'UE à 27. Cette tendance n'était pas commune à tous les États membres mais s'est homogénéisée depuis le début de la crise; au cours des dernières années, les employeurs ont eu recours à davantage de contrats de travail temporaire pour leurs nouvelles embauches.

Les salariés ayant un contrat de travail temporaire sont en général moins bien rémunérés que leurs homologues ayant un contrat permanent. Un écart négatif défavorable aux travailleurs temporaires émerge dans la majorité des pays, même lorsque l'on tient compte d'autres facteurs ou lorsque l'on restreint la population témoin aux employés à court terme.

Différents éléments soulignent l'existence d'une segmentation du marché du travail dans plusieurs pays européens. L'écart de salaire tend à être plus important dans les pays où le taux de travail temporaire est élevé. Même si l'écart est moins important, dans une même entreprise, les travailleurs temporaires sont moins rémunérés que leurs homologues ayant un contrat de travail permanent; cela indique qu'une part du différentiel total des salaires s'explique par des différences de salaires entre les entreprises. Cela confirme la théorie d'un marché du travail à deux vitesses selon laquelle les travailleurs temporaires sont plus susceptibles de travailler dans des entreprises qui rémunèrent moins bien leurs salariés, et explique pourquoi l'écart de salaire tend à augmenter dans les pays où le taux de travail temporaire est élevé.

Le fait que le taux de transition d'un contrat de travail temporaire à un contrat de travail permanent est moins élevé dans les pays comptant davantage de travailleurs temporaires souligne également la segmentation du marché du travail. Cette étude soulève des inquiétudes concernant les perspectives de carrière des travailleurs temporaires, en particulier dans le contexte actuel du marché du travail. Alors que la transition vers le non emploi devient plus fréquente, la transition vers l'emploi permanent est devenue de plus en plus difficile au cours des dernières années, ce qui remet en cause l'idée que le travail temporaire facilite l'évolution des carrières.

Informations complémentaires

Le rapport *Évolution récente du travail temporaire: croissance de l'emploi, revenus et transitions* est disponible à cette adresse: <http://www.eurofound.europa.eu/publications>

Pour plus d'informations, veuillez contacter Carlos Vacas-Soriano, chargé de recherches, à l'adresse suivante: cva@eurofound.europa.eu